



ADMINISTRATION COMMUNALE DE VIELSALM

Rue de l'Hôtel de Ville, 5

6690 VIELSALM

ANNEXE X
(A.G.W. du 04 juillet 2002)

ENQUETE PUBLIQUE

*Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du
11 mars 1999 relatif au permis d'environnement*

Concerne la demande introduite par la Monsieur Jacques Urbany pour l'organisation annuelle d'une course de mob-cross à Commanster 6690 Vielsalm sur les biens cadastrés Vielsalm 4ème Division Section B n°214, 216, 215, 57, 52e, 56a, 54d, 232b, 52b, 47a et 54c.

Le dossier peut être consulté aux administrations communales à partir du 31 mars jusqu'au 15 avril 2024.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à:
Le 26 mars 2024	Le 31 mars 2024	Administration communale de Vielsalm Le 15 avril 2024 à 11 h	Administration communale de Vielsalm, Rue de l'Hôtel de Ville 5 6690 VIELSALM

Le Bourgmestre,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

Le dossier peut être consulté pendant les heures de service et le samedi 6 avril 2024 sur rendez-vous à prendre au plus tard vingt-quatre heures à l'avance. Personne de contact: Annick Dethier – 080/29.28.13 – annick.dethier@vielsalm.be

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous auprès du Service communal de l'environnement.

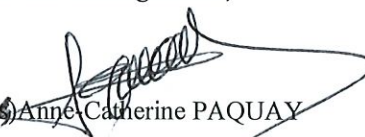
Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès:

- du demandeur (M. Urbany) ;
- du Service communal de l'environnement de Vielsalm (080/292813) ;
- du Service communal de l'urbanisme de Gouvy () ;
- du Fonctionnaire technique - Direction Générale Opérationnelle Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (DGO3) – Département des Permis et des Autorisations – Avenue Reine Astrid 39 à 5000 NAMUR (081/715300).

L'autorité compétente pour statuer sur la demande soumise à enquête publique est le Collège communal de Vielsalm.

A Vielsalm, le 26 mars 2024.

La Directrice générale,


(s) Anne Catherine PAQUAY

Pour le Collège,



Le Bourgmestre,


Elie DEBLIRE